

Informations rentrée

ETUDIANTS EN CYCLE INGENIEUR

- ❖ Téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'INSA de Rennes
- ❖ **Retournez le, dès que possible et impérativement avant le 19 juillet pour** ceux qui auront répondu OUI (sans vœux en attente), les autres pourront restituer le dossier pour le 15 août 2019 . Tout étudiant n'ayant pas restitué le dossier dans les délais sera considéré comme démissionnaire.
- ❖ Uniquement par la poste. Les dossiers scannés et envoyés par mail ne seront pas traités sauf pour les étudiants résidant à l'étranger.
- ❖ Adresse : INSA– Service Scolarité – 20, avenue des buttes de Coësmes – CS 70 839 – 35708 RENNES CEDEX 7
- ❖ En cas de retard ou de démission, bien vouloir nous prévenir par mail : scol@insa-rennes.fr.
- ❖ Pour tout renseignement complémentaire, la Scolarité sera à votre disposition à partir du 22 août 2019
- ❖ La présence sur la chaîne d'inscription est obligatoire pour tous les étudiants ayant confirmé l'acceptation de l'admission.
- ❖ Afin d'éviter les files d'attente, il est impératif de respecter les horaires de convocation.
- ❖ Il est inutile de se présenter à l'accueil avant l'heure d'ouverture de la chaîne d'inscription. Les retardataires peuvent être reçus jusqu'à la fermeture des chaînes.
- ❖ Un changement de créneau horaire peut être demandé en cas de force majeure uniquement par mail : scol@insa-rennes.fr à partir du 1er septembre.

Etudiants de 1^{ère} année :

Etudiants étrangers de la filière internationale 1^{ère} année (école d'été) :

Inscriptions : LUNDI 26 AOUT 2019 de 14H à 16H – Bureau O5 Scolarité – Bâtiment 2 RDC
Début des cours : Mardi 27 août 2019

Etudiants de 1ère année :

Inscriptions : MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 : Halle polyvalente
Début des cours : mercredi 4 septembre

Horaires			Ordre de convocation		
8H	à	8H30	A	à	BL
8H30	à	9H	BO	à	CAF
9H	à	9H30	CAH	à	COL
9H30	à	10H	COM	à	DOA
10H	à	10H30	DOB	à	FL
10H30	à	11H	FO	à	GOA
11H	à	11H30	GOB	à	HUA
11H30	à	12H	HUB	à	KL
12H	à	12H30	KO	à	LEG
12H30	à	13H	LEH	à	LU
13H	à	13H30	MA	à	ME
13H30	à	14H	MI	à	NG
14H	à	14H30	NI	à	PERR
14H30	à	15H	PERRO	à	POU
15H	à	15H30	PRO	à	ROI
15H30	à	16H	ROJ	à	SIN
16H	à	16H30	SOU	à	VAU
16H30	à	17H	VE	à	Z

Etudiants de 1ère année Filière INSA-SciencesPo :

Inscriptions : MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 : Halle polyvalente de 8H à 10H
Début des cours : mercredi 4 septembre

Etudiants de 2ème année :

Nouveaux entrants :

Inscriptions : lundi 2 septembre 2019 : Halle polyvalente

Début des cours : mercredi 4 septembre 2019

Horaires	Ordre de convocation
9H30 à 10H	A à L
10H à 10H30	M à Z

Réinscriptions

(inclus les étudiants de la filière Insa-SciencesPo) :

Réinscriptions : Jeudi 5 septembre 2019 : Halle polyvalente

Début des cours : lundi 9 septembre 2019

Horaires	Ordre de convocation
8H30 - 9H	A à F
9H - 9H30	G à P
9H30 - 10H	Q à T
10H - 10H30	U à Z

Etudiants de 3^{ème} année :

Nouveaux entrants :

Département Informatique :

Inscriptions : lundi 2 septembre 2019 de 8H30 à 9H - Halle polyvalente

Début des cours : lundi 2 septembre après-midi

Département Génie Mathématique :

Inscriptions : lundi 2 septembre 2019 de 9H à 9H30 - Halle polyvalente

Début des cours : mardi 3 septembre 2019

Départements EII-GCU-GMA-SGM-SRC :

Inscriptions : vendredi 6 septembre 2019 - Halle polyvalente

Début des cours : lundi 9 septembre 2019

Horaires	Ordre de convocation des départements EII-GCU-GMA-SGM-SRC
8H30 à 9H	Département EII
9H à 9H30	Département GCU
9H30 à 10H30	Département GMA
10H30 à 11H	Département SGM
11H à 12H	Département SRC

Etudiants de 3^{ème} année INSA-Euro-méditerranée

Inscriptions : Jeudi 5 septembre 2019 de 9H à 11H - Bâtiment 2 – Bureau des Relations Internationales

Début des cours : Lundi 9 septembre 2019

Réinscriptions des 3^{ème} années :

Département GM :

Réinscription le lundi 2 septembre 2019 de 9H à 9H30 – Halle polyvalente

Début des cours : le mardi 3 septembre 2019

Départements : EII-GCU-GMA-INFO-SGM-SRC :

Inscriptions : vendredi 6 septembre 2019 - Halle polyvalente

Début des cours : lundi 9 septembre 2019

Horaires	Ordre de convocation départements : EII-GCU-GMA-INFO-SGM-SRC
14H à 14H30	A à G
14H30 à 15H	H à M
15H à 15H30	N à T
15H30 à 16H	U à Z

Etudiants de 4ème année :

Nouveaux entrants (inclus les doubles diplômes) :

Inscriptions : lundi 2 septembre 2019 de 10H30 à 12H - Halle polyvalente

Début des cours : Mardi 3 septembre 2019

Réinscriptions des 4ème années

Réinscriptions : lundi 2 septembre 2019 – Halle polyvalente

Début des cours : mardi 3 septembre 2019

Horaires	Ordre de convocation
14H à 14H30	A à G
14H30 à 15H	H à M
15H à 15H30	N à T
15H30 à 16H	U à Z

Réinscriptions des étudiants de 5ème année :

Réinscription : LUNDI 30 septembre 2019 – Bureaux 03 et 05 Scolarité – Bâtiment 2 RDC

Début des cours : MARDI 1er octobre

Horaires	Ordre de convocation
9H à 9H30	A à L
9H30 à 10H	M à R
10H à 10H30	S à Z

Etudiants étrangers arrivant en programme d'échange :

Etudiants :	Jour et horaire	Lieu	Date des cours
Etudiants de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année	Lundi 2 septembre 2019 9H à 11H	Bâtiment 2, Bureau Relations Internationales	Se reporter aux jours d'inscription en cycle ingénieur
Etudiants de 5 ^{ème} année	Jeudi 26 septembre 2019 9H à 11H	Bâtiment 2, Bureau Relations Internationales	Se reporter aux jours d'inscription en cycle ingénieur

Etudiants en formation par apprentissage : Electronique-CDTI

- 3^{ème} année : début des cours : Lundi 16 septembre 2019
- 4^{ème} année : début des cours : lundi 16 septembre 2019
- 5^{ème} année : début des cours : Lundi 7 octobre 2019

S'adresser au secrétariat de la Formation par alternance, Bâtiment 5 - Département des Humanités

RECEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Seuls les étudiants admis (ayant confirmé leur admission) sont autorisés à télécharger le dossier d'Inscription.

La Scolarité n'accuse pas réception des dossiers. Il n'est pas utile d'envoyer ceux-ci en recommandé ou de téléphoner. L'établissement étant fermé 15 jours au mois d'août, les courriers en recommandé ne seront pas réceptionnés et seront automatiquement retournés à leurs expéditeurs. La Scolarité possède la liste des admis présents dans la base informatique. Tout dossier non parvenu avant la date d'inscription fera l'objet d'une relance.

PIECES JOINTES AU DOSSIER :

Les étudiants n'ayant pas envoyé un dossier complet, pourront remettre les pièces manquantes le jour de l'inscription.

Les étudiants admis en 3^{ème} année ingénieur, sur liste d'attente et les admis 4^{ème} année devront fournir **obligatoirement leur diplôme d'accès à l'INSA de Rennes avant les dates d'inscription.**

PROCEDURE D'INSCRIPTION pour les nouveaux entrants

- Règlement des droits d'inscription auprès de l'Agence comptable, vérification auprès de la Scolarité des données : adresse, bourses.....
- Délivrance de la carte étudiant et des certificats de scolarité, de la carte multi-accès et restauration, du login et de l'adresse mail vous permettant de vous connecter au réseau informatique.
- Si hébergement INSA, se rendre à la Résidence Bréhat, récupérer la clé de sa chambre.

Vos familles pourront, si elles le désirent, déjeuner à l'INSA en achetant des tickets le jour de la rentrée.

Vous serez également accueilli(e) par l'amicale des élèves

DROITS D'INSCRIPTION :

➤ Droits d'inscription 2019/2020 à régler à l'INSA de RENNES

- Fixés par arrêté ministériel début juillet
- Exonération pour les boursiers du Crous et les pupilles de la Nation
- Le montant figurera sur le site internet à la rubrique : [Formation/Scolarité/Modalités d'inscription vers la mi-juillet.](#)

➤ Moyens de règlement (droits à régler sur place les jours d'inscription)

- par **carte bancaire** (de préférence),
- par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INSA de Rennes
- En espèces
- Virement bancaire sur le compte INSA (voir RIB INSA)

COTISATION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS : CVEC tarif 2018 : 90 euros ; le tarif 2019 est à paraître.

Cette contribution annuelle est à régler par tous les étudiants, sauf...

- les boursiers sur critères sociaux du CROUS
- les étudiants bénéficiant du statut de réfugié
- les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire
- les demandeurs d'asile

Non concernés : les étudiants en formation continue ou ceux bénéficiant d'un contrat de professionnalisation.

Quel que soit votre statut vous devez fournir

- l'attestation d'acquiescement
- ou l'attestation d'exonération

Le paiement en ligne peut s'effectuer sur le site en ligne ci-dessous.

L'attestation sera à remettre à l'INSA avec votre dossier d'inscription ou le jour de l'inscription. Pour ceux qui l'auront obtenu, le n° CVEC devra figurer sur le dossier d'inscription.

Modalités d'obtention du Code CVEC :

A compter de mai.

<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Le jour du rendez- vous pour votre inscription administrative, vous devez obligatoirement être en possession du certificat CVEC. Sans ce document, nous ne pourrons pas procéder à votre inscription.

BOURSES DU CROUS 2019/2020

- Fournir la notification de bourses conditionnelles 2018/2019 de préférence lors de l'envoi du dossier d'inscription.
- Possibilité de fournir l'attestation le jour même de l'inscription. A défaut, l'étudiant est redevable de la totalité des droits d'inscription.
- Possibilité de fournir l'attestation après les inscriptions. L'étudiant doit s'acquiescer des droits d'inscription, il devra ensuite présenter une demande de remboursement à la Scolarité en joignant un RIB.

Boursiers d'un CROUS hors Académie de Rennes :

La Scolarité se charge de faire la demande de changement auprès du CROUS de RENNES

SECURITE SOCIALE

- Les nouveaux entrants français restent rattachés au régime de leurs parents.
- Les étudiants français et étrangers précédemment entrés dans l'enseignement supérieur français sont basculés automatiquement à la CPAM de leur domicile.

Etudiants étrangers s'inscrivant pour la 1^{ère} fois dans l'enseignement supérieur en France

✚ Etudiants étrangers hors Europe et étudiants européens n'étant pas en possession de la carte européenne de santé.

- Pour vous inscrire à la Sécurité sociale en France, se connecter sur le site **etudiant-etranger.ameli.fr**. Il faudra fournir le certificat de scolarité délivré par l'INSA ainsi que les pièces demandées. Démarche à effectuer après l'inscription et le plus tôt possible.
- La date de prise en charge par la sécurité sociale française partira à compter du jour d'inscription à condition d'avoir bien effectué les démarches sur le site etudiant-etranger.ameli.fr
- Les étudiants qui arrivent avant les jours d'inscription sur le territoire français doivent s'assurer qu'ils bénéficient bien d'une couverture santé privée, n'étant pas encore affiliés à la sécurité sociale française.

✚ Etudiants étrangers européens en possession de la carte européenne de santé.

Les étudiants ne sont pas affiliés à la sécurité sociale française, ils n'ont pas à s'inscrire sur etudiant-etranger.ameli.fr

Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé auprès de l'organisme de votre choix (une mutuelle étudiante, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).

VISAS ET CARTES DE SEJOUR ETUDIANTS ETRANGERS :

➔ Etudiants étrangers : Ressortissants de l'E.E.E. et de l'Union Européenne

A leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité, ainsi que la carte européenne de santé couvrant toute l'année universitaire.

➔ Etudiants étrangers : non ressortissants de l'E.E.E. et de l'Union Européenne

A leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport avec un visa long séjour mention étudiant ou d'une carte de séjour pour les étudiants déjà présents sur le territoire français.

En parallèle à la candidature INSA, les étudiants étrangers résidant hors Union Européenne doivent engager des démarches auprès de l'espace C.E.F (campus France) de leur pays.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>

SANTE : les étudiants devront penser à faire une photocopie de leur carnet de santé, renseigner la fiche infirmerie qui se trouve avec le dossier d'inscription et retourner le tout à la Scolarité.

EMPLOIS DU TEMPS : les emplois du temps sont consultables sur ADE/Campus via l'ENT par les étudiants lorsqu'ils sont inscrits. Les emplois du temps de la 1^{ère} semaine sont affichés en principe par département dans le hall et le couloir enseignement du Bâtiment 2

FERMETURE DE LA SCOLARITE : La Scolarité est fermée à compter du 24 juillet au soir jusqu'au 21 août 2019 matin. Les mails peuvent être envoyés à l'adresse scol@insa-rennes.fr, ils seront tous traités en arrivant.

REINSCRIPTIONS : Les étudiants doivent prendre connaissance de la procédure de réinscription en ligne figurant sur l'intranet.

RIB INSA POUR EFFECTUER UN VIREMENT

TRÉSOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
		PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque 10071	Code guichet 35000	N° compte 00001004832	Clé 92			
			Domiciliation TPRENNES			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1350	0000	0010	0483	292
			BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1			
Titulaire du compte INST NAL SCIENCES APPLIQ AGENT COMPTABLE INSA 20 AV. DES BUTTES DE COESMES CS 70839 35708 RENNES CEDEX 7 - FRANCE						